



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **Retour à la semaine 4 jours : Une délégation FORCE OUVRIÈRE reçue par les représentantes du ministre de l'Éducation nationale pour faire valoir les revendications des personnels**

Le 16 janvier dernier, à la demande de la FNEC FP-FO, une délégation composée de Norbert Trichard, secrétaire général du SNUDI-FO, Bernard Lempereur et Roland Thonnat, secrétaires généraux adjoints, ont rencontré Mmes Fanny Anor, conseillère spéciale auprès du ministre et Mme Isabelle Bourhis, conseillère sociale du ministre.

La délégation a rappelé les positions du syndicat sur une stricte séparation du scolaire et du périscolaire ainsi que le retour à la semaine scolaire de 4 jours sur 36 semaines de classes sur tout le territoire de la République.

### **Quid des « mercredis habités ? »**

La délégation a plus particulièrement interrogé les représentantes du ministre sur les intentions de M. Blanquer lorsqu'il a affirmé au mois de novembre que « *l'objectif est de venir en appui des collectivités pour que tous les mercredis de France soient riches en activités culturelles et sportives* ».

La délégation a précisé que si une telle mesure aboutissait à reporter les activités périscolaires sur le mercredi pour toutes les écoles de France, alors le SNUDI-FO considérerait que cela irait dans le bon sens, tant pour le bon fonctionnement de l'école publique que pour le maintien du statut de fonctionnaire d'État des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Rappelant l'attachement du ministre à la territorialisation de l'École, les représentantes du ministre ont indiqué que cette formule du « *mercredi habité* » s'inscrivait dans le cadre du PEdT « *au sein duquel les PE sont invités à participer à l'articulation entre les activités périscolaires et les activités scolaires* ».

À la demande de la délégation, elles ont dû reconnaître que cette participation n'a aucun caractère obligatoire. Enfin, elles ont précisé que le dispositif « *des mercredis habités* » ne concernait que les 80 % de communes qui avaient décidé de revenir à la semaine de 4 jours suite à la possibilité de dérogation au décret Peillon. Or ce décret reste cependant la référence réglementaire, même si donc seulement 20 % des communes continuent à l'appliquer (!!!).

### **Quelle réponse ministérielle aux conflits en cours**

À ce propos, la délégation a saisi les représentantes du ministre sur les tensions existantes qui se traduisent par des pétitions, des rassemblements de parents et parfois des grèves d'enseignants confrontés à des maires qui, souvent pour des raisons politiques, s'arc-boutent sur le maintien de la semaine de 4 jours et demi, contre l'avis unanime ou en tout cas majoritaire des conseils d'écoles.

.../...

.../...

La délégation a fait remarquer que dans plusieurs communes, notamment à Lyon, les mairies contestaient l'autorité du directeur d'école, président du Conseil d'école en prétendant s'octroyer le droit de convoquer les conseils d'écoles extraordinaires et d'en établir l'ordre du jour.

Les représentantes du ministre se sont engagées à intervenir auprès des mairies, soit directement, soit par l'intermédiaire des DASEN, lorsque la réglementation n'est pas respectée.

Elles ont indiqué qu'il n'était pas de leur ressort d'intervenir dans la libre administration des communes, mais ont reconnu qu'il fallait aussi que la libre administration de l'Éducation nationale par l'État soit respectée.

Elles ont pris note d'une première liste de communes où les conflits surgissent afin d'intervenir le cas échéant. C'est le cas notamment à Lyon (Rhône) où la municipalité envisage d'instaurer une pause méridienne de 2 h 15 et de supprimer les études surveillées, mais aussi à Angers (Maine-et-Loire) où un rassemblement à la mairie a eu lieu le 14 janvier, à Cergy Pontoise (Val-d'Oise) où les enseignants seront en grève le 23 janvier, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), à Bourg-en-Bresse et à Pont-d'Ain (Ain), à la communauté d'agglomération de Gaillac - Graulhet (Tarn), à Joigny (Yonne), et dans des dizaines d'autres communes.

Les conseillères du ministre ont reconnu qu'à Paris la situation était bloquée du fait de l'attitude de la seule municipalité se refusant à consulter les parents et les enseignants.

En conclusion, le SNUDI-FO sera très attentif aux interventions ministérielles en la matière.

Le ministre devrait communiquer prochainement sur l'organisation ainsi que sur le financement des « *mercredis habités* » qui devrait être assuré par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et intégré à la Convention d'objectifs et de gestion (COG).

**Plus que jamais, le SNUDI-FO appelle les syndicats départementaux à poursuivre et amplifier la mobilisation pour :**

- ▶ **le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines sur tout le territoire ;**
- ▶ **la stricte séparation entre le scolaire et le péri scolaire.**

*Montreuil, le 18 janvier 2018*